

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 février 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 19 ; de votants = 22

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Catherine DENIEL, Première Adjointe au Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 08/02/2024

Date de publication : 19/02/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Françoise LEOST-TREMEL, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DÉGUEN

ABSENTS : Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Philippe LANDURÉ (pouvoir à Catherine DENIEL), Didier LESAICHERRE (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie DEQUÉ

<< >>

AFFAIRE 2024.003 : INSTALLATION CLASSE DE L'EARL DU CHESNAY CHEL SITUÉ A LA LANDEC : AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITER UN ELEVAGE PORCIN

Le Préfet des Côtes D'Armor informe soumettre à consultation du public, à la Mairie de LA LANDEC, la demande présentée par l'« EARL DU CHESNAY CHEL » sise à LA LANDEC, représentée par Messieurs Didier SAILLARD et Stéphane DANIEL. La demande concerne l'extension de l'élevage porcin pour un nouvel effectif de 1976 animaux équivalents (AE) et la mise à jour du plan d'épandage.

L'installation est soumise à enregistrement sous la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à un arrêté d'enregistrement assorti, le cas échéant, de prescriptions particulières.

La commune de QUEVERT est concernée par le plan d'épandage, au niveau des parcelles D n° 1028 , d'une superficie de 14 891 m² et C n° 1252, d'une superficie de 5027 m².

Une consultation du public de 4 semaines, du 1^{er} février 2024 au 29 février 2024, est ouverte dans la commune de LA LANDEC. L'avis du conseil municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 15 POUR

6 ABSTENTIONS (Yannick LUCAS, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN)

1 CONTRE (Maryam ABOU-MERHI)

SE RANGE à l'avis du Conseil municipal de LA LANDEC concernant la demande.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 21 février 2024